

ABONNEMENT.
Annuaire...
Six mois...
Trois mois...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annances, la ligne...
Réclames...
Faits divers...

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Novembre 1877.

SÉNAT.

Séance d'hier, 7 novembre.

Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

La séance est ouverte à deux heures vingt minutes.

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux. Il est procédé à cette opération.

M. le président. — J'ai à consulter le Sénat sur son ordre du jour. Après une longue absence, le Sénat aura hâte, sans doute, de reprendre ses travaux sérieux.

Je dois rappeler au Sénat qu'il a reçu avant de se séparer plusieurs propositions de loi dues à l'initiative de membres de la Chambre des députés.

Selon la jurisprudence parlementaire, les propositions dues à l'initiative parlementaire expirent avec les pouvoirs de la Chambre dont ils sont émanés.

Après quelques observations de M. de Kerdel, le Sénat décide que les propositions dues à l'initiative de membres de la dernière Chambre des députés ne seront pas portées à l'ordre du jour.

M. le président. — Les observations que j'ai présentées au Sénat ne concernaient, comme le Sénat a pu le remarquer, que les propositions de loi dues à l'initiative personnelle.

M. le baron de Lareinty demande au Sénat, avant de statuer sur l'ensemble de son ordre du jour, de mettre à l'ordre du jour de la séance du jeudi 15 novembre la nomination des sénateurs inamovibles.

M. le président énumère les propositions de loi qui sont en état d'être discutées et dont l'inscription à l'ordre du jour est successivement approuvée.

M. le colonel d'Andlau demande de mettre à l'ordre du jour le projet de loi relatif au service de l'état-major.

M. le président. — Satisfaction sera donnée à l'honorable sénateur: le premier projet à l'ordre du jour de demain sera la délibération sur le projet de loi relatif à l'état-major. (Approbation.)

La séance est levée à 3 h. 15.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier, 7 novembre.

Présidence de M. Dresseaux, doyen d'âge.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le président invite les membres les plus jeunes à prendre place au bureau en qualité de secrétaires.

M. le président dit qu'il doit l'honneur de la présidence à deux circonstances inattendues: M. Raspail père est indisposé et M. Thiers n'est plus.

La mort imprévue de cet ancien et illustre collègue inspire des regrets que justifient les services éminents qu'il avait rendus au pays en libérant le territoire et en travaillant au relèvement de la France.

services éminents qu'il avait rendus au pays en libérant le territoire et en travaillant au relèvement de la France; il avait abordé cette tâche en se conformant au sentiment national et s'était rallié franchement à la République. (Applaudissements.)

On peut dire avec justice que M. Thiers, devenu le premier Président de la République, a bien mérité de la patrie. (Nouveaux applaudissements.)

La Chambre a à reprendre les travaux interrompus de la session de 1877. La Chambre actuelle comme sa devancière saura travailler à l'affermissement de la République et la défendre contre toute atteinte, de quelque part qu'elle vienne. — Applaudissements.)

La dernière Chambre s'était séparée aux cris de: Vive la République! Vive la paix! Celle-ci ne peut mieux faire qu'en commençant ses travaux par cette même acclamation: Vive la République! Vive la paix! (Vifs applaudissements.)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président provisoire de la Chambre des députés.

Il y est procédé.

On procède également au tirage au sort des bureaux.

La séance continue.

Avant la Séance.

Voici diverses dépêches reçues de Versailles avant la séance:

Deux à trois cents curieux attendent aux gares et à la porte des deux Chambres l'arrivée des députés et des sénateurs. On se montre les nouveaux venus, on reconnaît les anciens élus.

M. Jules Grévy sera nommé président provisoire. La droite soutiendra la candidature de M. Dufort de Civrac à la présidence de la Chambre.

La gauche du Sénat sort de sa réunion. Tous les membres ont un air mystérieux et gardent le secret de leur délibération.

M. le duc de Broglie et M. le vicomte de Meaux arrivent dans la galerie des Tombeaux. Les deux ministres sont très-entourés, tous les sénateurs de droite se portent au-devant d'eux.

Au Sénat, MM. Victor Hugo, Crémieux, Challemeil-Lacour, Peyrat et Foucher de Careil forment un groupe et causent avec animation.

Le général Guillemaut, sénateur radical de Saône-et-Loire, circule de groupe en groupe, plus bruyant que jamais.

M. Arago annonce qu'il n'y aura pas de message.

Il n'y a décidément pas de message. Les huissiers appellent MM. les sénateurs en séance.

En séance.

Séat. — La tribune diplomatique est vide; les tribunes et les galeries son presque désertes.

Les bancs de gauche se remplissent tout de suite.

MM. Laboulaye et Léon Say confèrent ensemble, assis à leurs places, en attendant l'ouverture de la séance.

M. le président d'Audiffret-Pasquier, les secrétaires, MM. Vandier, de Saint-Vallier, Scheurer-Kestner, montent au bureau.

Les sénateurs de droite et de gauche affluent.

MM. de Broglie, de Meaux, de Bastard, Ventavon, Buffet, causent au pied de la tribune.

MM. de Kerdel, le maréchal Canrobert, le général d'Aurelles de Paladine, l'amiral La Roncière, Pelleport, forment un groupe animé.

M. Depeyre, M^{re} Dupanloup et M. le baron de Lareinty sont très-entourés.

Les ministres prennent place dans les travées. Le banc ministériel est vide.

La séance a été ouverte à 2 h. 20. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les ministres, MM. Brunet, de Broglie, vont prendre place au banc du gouvernement.

M. le vicomte d'Harcourt est dans la loge du Maréchal.

Pendant le tirage au sort des bureaux, M. Jules Simon arrive assez alerte.

Sur la proposition de M. de Lareinty, l'élection de quatre sénateurs inamovibles est mise en tête de l'ordre du jour de jeudi.

A ce moment arrivent MM. le général Berthaut, de Fourtoul, duc Decazes, Cailiaux, Paris, colonel d'Andlau.

L'ASSAUT DU POUVOIR.

On comprend que, dans les sociétés les plus civilisées, les hommes puissent se quereller, se battre et s'entredéchirer pour un principe, pour une foi, pour un culte, pour une religion, pour la patrie.

Car c'est le pouvoir représenté par ces portefeuilles, sur lequel se jettent en ce moment tous ces austères républicains, ces philanthropes désintéressés qui ont su faire de ce peuple crédule un marche-pied pour s'élever aux honneurs et à la fortune.

Les principes! Il en est bien question! Ils savent aussi bien que nous que la Constitution, et par conséquent la République, dont ils s'arrogent la propriété exclusive, ne court aucun danger tant qu'elle sera sous la garde du loyal soldat qui a juré de la défendre.

C'est donc pour le triomphe de leurs vanités ou de leurs rancunes, mais surtout pour la satisfaction de leurs convoitises, qu'ils montent à l'assaut du pouvoir, promettant à leur troupe affamée des places, mais surtout des appointements.

Et c'est pour ce résultat, qui n'intéresse en rien la chose publique, qu'il faut que nous tous, qui assistons à cette grotesque pantomime, nous souffrions dans nos intérêts, dans nos travaux, dans nos projets, dans nos aspirations les plus légitimes!

Pour que M. Gambetta et ses pareils, qui, certes, n'en ont plus besoin, aient quelques centaines de mille francs de plus à dépenser par an, il faut que l'industrie chôme, que le commerce ait à trembler pour ses échéances, et que nous ayons tous à trembler pour cette

Exposition universelle, qui promet à la France honneur et profit à la fois, et qui va peut-être avorter par les violences d'un parti dont les meneurs n'agiraient pas autrement, s'ils étaient suscités ou soudoyés par l'étranger, toujours jaloux de nos succès. (Assemblée nationale.)

LA SITUATION.

Louis XVI coiffa le bonnet rouge, et Louis XVI fut guillotiné.

Charles X retira ses ordonnances, et Charles X succomba.

Louis-Philippe faiblit, et la Révolution de février eut lieu.

Le maréchal de Mac-Mahon imitera-t-il Charles X, Louis-Philippe et Louis XVI? Qu'il le dise.

Mais qu'il le dise tout de suite. On a pris trop longtemps pour une nation favorable à toute espèce d'équivoques cette France, ce pays des chevaliers sans peur et sans reproches, qui ne se décourage jamais devant une situation nette, qui regarde en face le soleil et qui meurt dans l'obscurité.

Or, tout cela est obscur. Il y a de mauvais génies auprès du chef de l'Etat: qu'ils se démasquent.

Ce sont les mêmes qui ont poussé le Maréchal dans cette aventure de quinze mois qui s'appela l'essai du gouvernement des gauches.

Ce sont les mêmes qui ont obligé le duc de Magenta à mettre sa main dans la main des Ricard et des Jules Simon, et de laisser faire à ces hommes sans principes et sans foi la besogne que leur commandaient de faire d'autres hommes dont l'incapacité serait la condamnation immédiate, s'ils osaient se montrer à découvert.

Et quand on eut abreuvé de mensonges et de calomnies le peuple qui lit les journaux et les fait lire, quand on eut suffisamment embrouillé le vrai et le faux, et qu'on eut affolé les esprits, les mauvais génies trouverent qu'on pouvait encore continuer ce commerce, et qu'il arriverait ainsi forcément un jour où la France, écorchée, mourante, demanderait grâce et voudrait être délivrée de ce vampire qui la ronge: le radicalisme, la Révolution.

Le maréchal de Mac-Mahon se révolta contre de pareils conseils: — C'est assez, dit-il.

Malheureusement c'était trop. Et il y avait longtemps que nous le disions: Il arrive un moment où la gangrène a fait tant de ravages que l'amputation est nécessaire. L'huile d'amande douce est inefficace.

On a voulu traiter la Révolution avec l'huile d'amande. Bien mieux, on a fait voir à la Révolution tout un attirail de circulaires, de manifestes, d'ordonnances et d'arrêtés préfectoraux, et quand la Révolution eut suffisamment crié devant ces menaces de remèdes énergiques, on replia la trousses, croyant avoir été fort habile parce qu'on avait voulu faire peur, et croyant avoir guéri parce qu'on avait fait crier.

Et puis la maladie empira. Faute d'avoir amputé un doigt, le mal a gagné, gagné, jusqu'aux organes essentiels de la vie. Aujourd'hui les médecins se consultent.

On aime pourtant bien ce malade qui se meurt, on voudrait le sauver. Et les heures passent, et les minutes pressent: demain, il sera trop tard.

Et on ne trouverait que l'huile d'amande!

Voyez pourtant si le mal fait des progrès. Le chef de l'Etat n'est plus seulement attaqué en dessous : ses adversaires crachent dessus, et un collaborateur du Maréchal se servait même d'une expression plus forte et plus énergique encore.

La Commune que l'on exérait il y a quelques années, et que pas un homme alors n'eût osé nommer, est chantée tous les jours en prose et en vers. Et pendant que des congrès socialistes se tiennent à l'étranger, et décident la revanche, des journaux parlent tout haut, en France même, de l'égoïsme de tous ceux qui possèdent, de l'incendie des monuments.

Et l'Internationale déclare à ses nombreux adeptes qu'ils doivent passer du vote à la barricade, à l'émeute, à l'assassinat ;

Et des journalistes rejoignent en Angleterre les communards réfugiés ;

Et l'on donne 15,000 voix à un homme qui doit toute sa notoriété à sa condamnation pour menaces d'assassinat ;

Et trois ou quatre journaux se disputent ouvertement, librement, la collaboration de l'ignoble Rochefort.

Et tout le monde se demande si dans huit jours, si demain ces indices ne seront pas suivis d'effets, si ces menaces ne seront pas la réalité hideuse et terrible.

Et puis les mauvais génies eux-mêmes sont débordés : faute d'avoir frappé un coup, il ne peuvent plus suffire.

Allons ! messieurs, arrière, si vous avez peur ; si vous voulez vous sauver, laissez là vos belles circulaires et vos petits moyens, débarrassez-vous de ces tripoteurs qui vous approchent et vous salissent ; songez que vous êtes commandés par un Maréchal et que c'est la France qui vous obéit.

(La Défense.)

J. HAIRDET.

Chronique générale.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Sur la demande qui leur en a été faite par M. le Président de la République, les ministres ont retiré les démissions qu'ils avaient eu l'honneur de déposer entre ses mains. Ils ont d'ailleurs insisté pour qu'il fût bien entendu qu'en conservant leurs fonctions ils ne préjugeaient en rien les résolutions ultérieures du chef de l'Etat. »

Le ministère se présente donc, ainsi que nous l'avons dit, non comme cabinet démissionnaire, mais comme cabinet parfaitement vivant.

Le Maréchal règlera sa conduite sur celle de ses ennemis.

On lit dans la *Correspondance universelle* d'hier :

« Nous n'avons pas à revenir sur la crise, puisqu'elle semble vidée « momentanément » par le maintien aux affaires du cabinet du 17 mai. »

« Nous ne saurions trop louer une pareille résolution qui va permettre aux hommes de combat dont s'était entouré le Maréchal-Président de venir soutenir eux-mêmes, devant le Parlement, leurs actes et leur politique. Le « jusqu'au bout » est atteint, il est vrai, mais au moins notre ministère y arrive d'une façon dont tout honnête homme ne saura que le féliciter. C'est, dit un journal du matin, par une plume autorisée « la » résolution la seule correcte, la seule véritablement parlementaire, la seule logique, la » seule digne. »

« Par l'organe de M. le duc de Broglie au Sénat, par celui de M. de Fourtou à la Chambre des députés, le cabinet sortant déclarera : que la démission a été offerte dès le 19 octobre et vient seulement d'être acceptée, mais que les ministres ont demandé expressément de se présenter eux-mêmes devant les Chambres pour revendiquer hautement la responsabilité des faits accomplis et justifier leur conduite dans tous les actes de leur politique. »

« C'est, nous l'avons dit tout à l'heure, tomber avec dignité, et nous ne saurions avoir trop de respect pour ce courage et ce sentiment vrai du devoir accompli. »

« Quel que soit l'accueil antipathique que les orateurs ne manqueront pas de recevoir, on recueillera dès cette première séance, ouverte à l'heure où nous écrivons, un véritable enseignement. »

« Devant cette abnégation, les passions

déchaînées à la Chambre des députés se calmeront peut-être un instant pour laisser au chef de l'Etat le soin de discuter avec calme le choix d'un nouveau ministère. »

Nous sommes en mesure d'affirmer, lisons-nous dans l'*Assemblée nationale*, que le Maréchal a fait part aux ministres et à son entourage de l'intention qu'il aurait de charger le nouveau président du conseil de lire à la Chambre des députés, la première fois qu'il monterait à la tribune, un message présidentiel qui contiendrait, notamment, les déclarations suivantes, dont nous donnons la substance :

« Il convient de chercher un terrain de conciliation. »

« L'intérêt public et celui des affaires privées, à cette époque de l'année et à la veille de l'Exposition universelle, exigent impérieusement cette conciliation. »

« Il est absolument nécessaire avant toute autre préoccupation, que le budget soit voté pour assurer les services et ne pas compromettre la prospérité publique. »

On nous dit que les ministres qui ont reçu cette communication ont complètement approuvé l'utilité d'un semblable message dans le déplorable conflit engagé entre les trois pouvoirs de la nation.

Il est possible que le Maréchal renonce à publier, dès à présent, à l'*Officiel*, la constitution du nouveau ministère et que M. de Broglie, au Sénat, et M. de Fourtou à la Chambre des députés, se chargent d'annoncer, eux-mêmes, le nouveau ministère en faisant connaître l'acceptation de leur démission et de celle de leurs collègues.

Il faut reconnaître que ces deux ministres donnent la preuve d'un véritable courage civil et d'une entière abnégation patriotique en face de la violente crise qu'ils traversent.

Leur attitude calme, digne, résignée à la fois et résolue pour braver les périls personnels contribuera, sans doute, à désarmer l'hostilité violente de leurs ennemis et leur méritera du moins l'estime des honnêtes gens de tous les partis.

Après les avoir combattus plus d'une fois et lorsque nous sommes constamment restés loin d'eux pendant toute cette campagne électorale, nous aimons à rendre justice à leurs intentions et à leur caractère lorsqu'ils abandonnent le pouvoir.

LE MINISTÈRE GRÉVY-GAMBETTA.

Nous lisons dans l'*Estafette* :

« L'*Assemblée nationale* nous apprend que, s'il était poussé dans ses derniers retranchements, le Maréchal appellerait MM. Grévy et Gambetta et les chargerait de former un ministère. »

« Notre confrère oublie, sans doute, que M. Gambetta a été condamné pour offense au Président de la République à qui il avait osé poser le dilemme : « se démettre ou se soumettre. » Et, aujourd'hui, le Président appellerait M. Gambetta ! il se soumettrait à lui ! »

« Autant supposer qu'un jour M. Gambetta, étant devenu Président de la République, le Maréchal accepterait de lui un commandement et irait prendre ses ordres à l'Elysée. »

« Après tout, à notre époque, le patriotisme fait faire tant de choses... »

Il nous paraît difficile, ajoute l'*Assemblée nationale*, de comprendre dans ce mauvais sens l'ensemble des diverses tentatives que le Maréchal croirait devoir poursuivre pour démontrer le parti pris des radicaux et de leurs alliés.

N'est-il pas utile de prouver l'inanité de toutes les combinaisons que les révolutionnaires voudraient imposer aux conservateurs ?

Que MM. Grévy et Gambetta se mettent donc d'accord pour former leur ministère parlementaire, qu'ils se mettent d'accord pour proposer au Maréchal un ministère qui respecte la Constitution, qui rende possible le fonctionnement des trois pouvoirs, laissant à chacun de ces trois pouvoirs les droits que leur confère la Constitution, et le Maréchal ne refusera pas l'essai de cette combinaison ministérielle.

Lorsqu'il s'agit de démontrer la stérilité

de toutes les déclamations gambettistes, il importe peu que le chef de cette majorité ait prononcé la formule de SE DÉMETTRE ou de SE SOUMETTRE, dont il poursuit encore en ce moment la réalisation contre le Maréchal.

C'est en le mettant en demeure de s'entendre avec M. Grévy, de réaliser avec lui son ministère parlementaire pour la Chambre des députés, parlementaire pour le Sénat, qu'on le forcera à se DÉMETTRE LUI-MÊME de ses prétentions à la dictature ou à se SOUMETTRE A LA CONSTITUTION, et, s'il faut compléter notre pensée, à se soumettre à la DISOLUTION.

Un aveu instructif du *Peuple*.

Ce journal s'abandonne au délire que lui causent les quelques sièges gagnés par le parti radical dans les conseils généraux. Dans sa joie, il oublie toute prudence.

« La leçon est d'autant plus haute, dit-il, que, jusqu'à ce jour, les électeurs avaient fait passer pour le choix de leurs conseils généraux les capacités administratives avant les opinions politiques. Il en a été tout différemment dimanche dernier. »

Il est impossible d'avouer plus gaillardement l'incapacité profonde de ses amis, de démontrer plus ouvertement la stupidité des électeurs qui, entre un candidat habile aux affaires et conservateur et un candidat inepte, mais radical, ont choisi l'incapable.

On retournera désormais le mot de Beaumarchais : « Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'emporta. » On dira : « Il fallait un administrateur, ce fut un radical qui fut élu. »

Quand donc finira le triomphe de la bêtise ?

Ce qui peut montrer la moralité et l'intelligence du suffrage universel, c'est que le baron de Rothschild (Alphonse), dans un canton de Seine-et-Marne, comblé de ses bienfaits, n'a pas été réélu conseiller général.

Le nom de *Wimpfen*, qui figure au bas de la capitulation de Sedan, s'étale dans le *Bien public* au bas d'un article où se montre à nu la passion la plus détestable qui puisse trouver place dans le cœur d'un officier français, la jalousie.

M. Wimpfen jalouse le titre que le maréchal de Mac-Mahon remporta sur le champ de bataille de Magenta, il est jaloux du titre que lui confia la France conservatrice, et M. Wimpfen rappelle que lui aussi s'est battu à Magenta, quoi qu'il ne soit ni duc ni maréchal, et que lui aussi était à Sedan. Il semble ajouter qu'il sera lui aussi à la tête d'un parti. En cas de nécessité d'un conflit armé, c'est-à-dire si le maréchal de Mac-Mahon n'obéit pas au radicalisme, M. Wimpfen, rédacteur au *Bien public*, déclare ceci :

« Une partie des troupes, la plus considérable, se joindrait à la masse de la population républicaine, elle réduirait promptement ses adversaires à l'impuissance. Les chefs, pour les conduire au combat, ne manqueraient pas, et même les généraux, qu'un journal représente derrière le Maréchal, prêts à exécuter ses ordres, seraient du nombre. Nous en connaissons. »

C'est là une injure que l'armée française ressentira, mais, comme le dit un de nos confrères, il n'y a que ceux qui donnent de pareils conseils qui soient capables de les suivre.

P.-S. — Le *Réveil*, journal des communards, fait le plus grand éloge de M. Wimpfen ; on croirait entendre déjà le cri de : « Vive la ligne !... »

Chronique locale et de l'Ouest.

ARMÉE TERRITORIALE. — RETRAIT DES LIVRETS.

Angers, 2 novembre 1877.
M. le général commandant le 9^e corps d'armée m'informe qu'il lui a été rendu compte que les hommes faisant partie de l'armée territoriale, qui ont été invités à prendre leurs livrets chez le commandant de brigade de gendarmerie, montrent souvent,

pour s'acquitter de ce devoir, une indifférence et un mauvais vouloir évidents.

En présence de cet état de choses, le général me fait savoir qu'il ne peut plus avoir d'indulgence, et qu'il est très-résolu à agir disciplinairement contre ceux qui, le 15 novembre courant, n'auront pas rempli l'obligation qui leur est imposée.

Le Préfet,

Baron F. DE REYNACH.

Les engagés conditionnels qui sont entrés sous les drapeaux au mois de novembre 1876, sont renvoyés aujourd'hui dans leurs foyers.

Nous apprenons avec regret, dit l'*Esperance du peuple*, que plusieurs jeunes gens du 64^e sont maintenus au régiment, soit pour insuffisance d'instruction, soit pour fautes disciplinaires. C'est assurément un grand chagrin pour eux et pour leurs familles, mais les règlements sont formels et ils les connaissent.

Les soldats qui font partie de la 2^e portion du contingent seront libérables du 17 au 20 novembre.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une circulaire relative aux certificats d'indigence.

Dans cette circulaire, le ministre regrette la facilité avec laquelle certains maires délivrent des attestations d'indigence aux débiteurs du Trésor qui ont subi des amendes ou des condamnations judiciaires.

En agissant ainsi, non-seulement ces fonctionnaires lésent d'une manière grave les intérêts du Trésor, mais encore ils favorisent en quelque sorte la multiplicité des délits, dont ils procurent l'impunité à des gens reconnus parfaitement solvables.

Le ministre de l'intérieur appelle sur ce point l'attention des préfets et les prie d'inviter les maires, responsables devant la loi de leurs attestations, de ne plus les délivrer à l'avenir avant de prendre les renseignements nécessaires. Les enquêtes de cette nature devront d'ailleurs être faites d'urgence et les résultats en être fournis aux comptables du Trésor dans un délai maximum d'un mois.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL.

Nous avons dit qu'il y avait ballottage dans le canton de Durtal. L'un des candidats, M. Eugène Berger, député de l'arrondissement de Saumur, annonce qu'il ne se présentera pas au second tour de scrutin qui aura lieu dimanche 11 novembre.

M. Bilbille, propriétaire à Durtal, a obtenu, le 4 novembre, 7 voix de plus que M. Berger — 4,090 voix contre 4,083 — et il reste aujourd'hui le seul candidat conservateur du canton.

« Nous avons dû, au premier tour de scrutin, dit l'*Union de l'Ouest*, conserver la neutralité loyale entre deux concurrents conservateurs qui nous offraient des garanties égales dans l'ordre politique, laissant aux électeurs du canton de Durtal à choisir entre eux pour la meilleure représentation de leurs intérêts au Conseil général. Ils ont choisi M. Bilbille, et leur choix est accepté par M. Berger. »

« Dans ces conditions, nous engageons vivement tous les électeurs conservateurs à reporter leurs voix sur M. Bilbille. »

DISTINCTION HONORIFIQUE.

Nous avons annoncé, le mois dernier, que notre compatriote M. Michelet, inspecteur primaire de l'arrondissement d'Angers, venait d'être nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur. A cette occasion, de la Légion d'Honneur. A cette occasion, nous nous dans la dernière livraison du *Bulletin de l'instruction primaire* en Maine-et-Loire, MM. les instituteurs laïcs communaux de la ville d'Angers se sont empressés de venir en corps lui présenter leurs félicitations. Leur doyen d'âge, M. Durget, a lu une allocution dont nous extrayons les lignes qui suivent :

Monsieur l'inspecteur, En vous demandant cette audience, mes excellents collègues de la ville étaient aussi désireux que moi de vous offrir leurs sincères et respectueuses félicitations à l'occasion de votre nomination comme chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Après trente-cinq années de services dans l'enseignement, vous venez de recevoir une distinction des plus honorables, mais aussi des plus méritées. Nous, les témoins de votre zèle, de votre dévouement,

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	70	25	•	Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	645	10	•	Canal de Suez	692	50	7
4 1/2 %	98	•	•	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635	•	•	Crédit Mobilier esp.	310	•	•
5 %	105	30	•	Crédit Mobilier	157	50	•	Société autrichienne	348	75	•
Obligations du Trésor, 5 payé.	489	50	•	Crédit foncier d'Autriche	515	•	•	OBLIGATIONS.			
Dep. de la Seine, emprunt 1857	231	•	•	Charentes, 500 fr. t. p.	128	75	•	Orléans	329	50	•
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	490	•	•	Est	605	•	•	Paris-Lyon-Méditerranée	335	•	•
1865, 4 %	508	•	•	Paris-Lyon-Méditerranée	997	50	•	Est	345	50	•
1869, 3 %	381	•	•	Nord	766	25	•	Nord	329	•	•
1871, 3 %	369	•	•	Orléans	1346	25	•	Ouest	324	75	•
1875, 4 %	481	25	•	Ouest	1030	•	•	Midi	328	•	•
1876, 4 %	475	•	•	Vendée, 500 fr. t. p.	665	•	•	Charentes	228	•	•
Banque de France	2635	•	•	Compagnie parisienne du Gaz	1203	75	•	Vendée	160	•	•
Comptoir d'escompte	630	•	•	C. gén. Transatlantique	500	•	•	Canal de Suez	552	50	•
Crédit agricole, 200 f. p.	255	•	•								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360	•	•								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANJOU.

2 heures 8 minutes du matin	express-poste
4 — 45 — — — — —	express-poste
6 — 1 — — — — —	express-poste
8 — 15 — — — — —	express-poste
10 — 30 — — — — —	express-poste
12 — 45 — — — — —	express-poste
2 heures 15 minutes du soir	express-poste
4 — 30 — — — — —	express-poste
6 — 45 — — — — —	express-poste
8 — 15 — — — — —	express-poste
10 — 30 — — — — —	express-poste
12 — 45 — — — — —	express-poste

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes du matin	express-poste
5 — 15 — — — — —	express-poste
7 — 30 — — — — —	express-poste
9 — 45 — — — — —	express-poste
11 — 15 — — — — —	express-poste
13 — 30 — — — — —	express-poste
15 — 45 — — — — —	express-poste
17 — 15 — — — — —	express-poste
19 — 30 — — — — —	express-poste
21 — 45 — — — — —	express-poste
23 — 15 — — — — —	express-poste
25 — 30 — — — — —	express-poste
27 — 45 — — — — —	express-poste
29 — 15 — — — — —	express-poste
31 — 30 — — — — —	express-poste

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 heures.

Etudes de M^{rs} LE RAY et ALBERT, avoués à Saumur, Et de M^r ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE
SUR LICITATION,
EN QUARANTE-SEPT LOTS,
DE DIVERS
IMMEUBLES

Situés communes de Fontevault (Maine-et-Loire) et de Couziers (Indre-et-Loire),

ET D'UN LOT
D'ARBRES DE HAUTE FUTAIE

Complantés sur les bois de la Pomière, commune de Couziers;

Le tout dépendant de la succession de M. Richou père, ancien adjoint au maire de Fontevault.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^r ROULLEAU, notaire à Fontevault, le dimanche vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-dix-sept, en la salle de l'école des garçons de la commune de Fontevault, à midi.

Les immeubles, consistant en deux maisons, sises sur la place du Marché, à Fontevault, terres, bois taillis, vignes, pâtures et trois étangs poissonneux, d'un excellent rapport et d'une exploitation facile, seront mis en vente sur la mise à prix totale de

cent sept mille quatre cent cinquante-quatre francs quarante-quatre centimes, ci. 107,454 f. 44

Le lot d'arbres de haute futaie, complantés sur les bois de la Pomière, et consistant en soixante-dix-sept chênes, sera vendu sur la mise à prix de neuf cent quinze francs, ci. 915

Total des mises à prix: cent huit mille trois cent soixante-neuf francs quarante-quatre centimes, ci. 108,369 f. 44

Consulter, pour les lotissements et les mises à prix partielles, les grandes affiches.

S'adresser, pour tous renseignements, à :

- 1^o M^r ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges;
- 2^o M^r V. LE RAY, avoué à Saumur, rue de Bordeaux, poursuivant la vente;
- 3^o M^r ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, avoué co-licitant. (594)

Etude de M^r ROULLEAU, notaire à Fontevault.

Le dimanche 11 novembre 1877, à midi, hôtel de la Croix-Blanche, à Fontevault, il sera vendu aux enchères publiques :

Un omnibus, une voiture publique, une charrette, un bois de lit, un buffet et des couverts en ruolz.

Maison à vendre ou à louer, en totalité ou par parties, rue de la Comédie, 19. S'adresser à M^{me} THIRFOINE, rue d'Orléans, 85. (571)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

ON DEMANDE DE SUITE un garçon de vaisselle et un garçon d'office. S'adresser au Café de l'Union.

LIVRES ANCIENS
A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4^o; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE, 1 volume; Paris, 1657.

CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTTERDAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc.; etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire).

MAISON A. MURAY
Chemisier à Saumur,

Demande de suite des ouvriers pour la fabrication de caleçons, gilets et chemises de flanelle.

On se charge également de toutes les réparations, livrables dans quinze jours. (575)

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
recommandent l'emploi

du

SAVON ROYAL de THRIDACE

de

VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau,

du visage et des mains.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai, 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes atteintes sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures. **DEPOT A SAUMUR: Pharmacie PERDRIAU.** (594)

ON DEMANDE commanditaire avec pour donner plus d'étendue à une importante fabrication de province en plein rapport. (Centre industriel.) Chiffres d'affaires: 2,000,000 de francs. Bénéfice net: 150,000 fr. Agence de l'industrie, rue Vivienne, 17, Paris.

M. RIELLANT
ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

MAISON SPÉCIALE
D'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Saison d'Hiver 1877-1878

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, RUE D'ORLÉANS, 26

SAUMUR

La maison de la BELLE JARDINIÈRE, établie à Saumur depuis plus de 30 ans, se recommande tout particulièrement à sa nombreuse clientèle pour la bonne qualité, l'élégance et la modicité des prix de tous ses produits.

Ne tenant spécialement que l'habillement, et traitant ses achats dans les mêmes conditions que les plus fortes maisons de Paris, cette maison peut offrir un choix immense aux prix les plus avantageux.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.